



Rapport de la Section de Montréal

Mot du président, Daniel Morin



Bonjour, chers membres. J'écris ces lignes à la fin novembre 2016. En effet, les délais prescrits par le bureau national sont terriblement longs. Dans l'ensemble, les présidents des sections québécoises travaillent à faire diminuer les délais entre la soumission de nos textes et la livraison à domicile. Comme je l'ai annoncé dans la livraison de l'hiver, nous pouvons maintenant choisir les deux saisons que l'on veut pour publication. À cause des délais, la section de Montréal a choisi les saisons d'hiver – meilleur temps pour l'annonce de notre assemblée annuelle des membres et la saison d'été qui est aussi drôle que cela puisse paraître la meilleure saison pour annoncer notre dîner de Noël.

Le registraire des entreprises a déposé au registre des entreprises l'acte de dissolution de la section de Montréal de l'Association nationale des retraités fédéraux incorporée, prenant effet le 27 octobre 2016. La section de Montréal devient donc une section dotée d'un acte constitutif. Concrètement, cela ne change rien pour vous les membres. Au niveau du conseil d'administration, cela demande une plus grande reddition de compte auprès du bureau national. Un peu moins de liberté au niveau de notre réglementation, mais de toute façon nous devons suivre les modalités exprimées par la nouvelle loi fédérale sur les organismes à but non lucratif.

Vous allez trouver à la page quatre (4) la convocation pour l'assemblée générale annuelle de votre section. Un coupon-réponse est inclus pour vous inscrire à l'assemblée ainsi qu'indiquer si vous serez aussi parmi nous au dîner.

J'en profite pour vous avertir que durant cette assemblée une proposition vous sera présentée pour vote. Cette proposition modifierait nos règlements et c'est pourquoi elle doit vous être présentée.

Le texte complet de la proposition vous parviendra avec les documents de l'assemblée qui seront envoyés aux membres inscrits à la réunion. À titre informatif, le but est que le conseil d'administration (C.A.) donne au comité exécutif (C.E.) la permission de dépenser un montant fixe annuel sans avoir à obtenir la permission du C.A. Le C.E. devra toutefois rapporter de telles dépenses au C.A.

[Politique gouvernementale sur le vieillissement \(Québec\) Vieillir et vivre ensemble.](#)

La section de Montréal est membre de la « Table régionale de concertation des aînés de Laval ». En novembre, la table de Laval a revisité la *Politique gouvernementale sur le vieillissement (Québec)* qui viendra à échéance en 2017 (2012-2017), et ce, dans le but de proposer des bonifications potentielles.

La consultation publique pour l'élaboration de la Politique a mis en évidence que 1) les aînés veulent vivre chez eux dans leur milieu et 2) par contre, l'usage d'antidépresseurs connaîtrait une hausse relativement importante. Le maintien dans le milieu de vie, le plus longtemps possible, en est l'élément central de la Politique, elle se veut un projet de société conviant tous les acteurs concernés à relever le défi du vieillissement de la population et à bâtir une société inclusive pour tous les âges, dans laquelle il fait bon vieillir et vivre ensemble.

Le plan d'action comporte trois orientations stratégiques soit :

1. ***Vieillir et vivre ensemble*** c'est participer dans sa communauté:

Cette orientation place les personnes aînées au cœur des préoccupations gouvernementales et vise l'amélioration de leur qualité de vie pour permettre leur pleine contribution au développement de la société québécoise. Cette orientation vise donc à:

- 1.1 Reconnaître et soutenir l'implication des personnes aînées dans leur communauté
- 1.2 Soutenir la participation des travailleuses et travailleurs expérimentés dans les milieux de travail

- 1.3 Favoriser la compréhension, l'utilisation et l'apport des technologies de l'information et de la communication;
2. ***Vieillir et vivre ensemble***, c'est vivre en santé dans sa communauté:
Cette orientation reconnaît le caractère précieux du savoir et du savoir-faire des aînés; c'est aussi favoriser la transmission de cette richesse aux générations qui suivent. Cette orientation vise donc à:
 - 2.1 Promouvoir la santé, prévenir la perte d'autonomie et améliorer la qualité de vie
 - 2.2 Accroître l'offre de service ainsi que l'accès aux services et améliorer la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées à domicile et dans la communauté
 - 2.3 Adapter les pratiques, les services et les stratégies d'intervention aux besoins des personnes âgées
3. ***Vieillir et vivre ensemble***, c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté:
Cette orientation s'est développée une société qui bâtit des ponts entre ses générations pour un Québec ouvert et meilleur. Cette orientation vise donc à:
 - 3.1 Contrer la maltraitance envers les personnes âgées
 - 3.2 Accompagner les aînés vulnérables pour leur faciliter l'accès aux services
 - 3.3 Accompagner et soutenir les proches aidants
 - 3.4 Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population
 - 3.5 Rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables, sécuritaires pour les aînés d'aujourd'hui et de demain
 - 3.6 Assurer la mobilité des personnes âgées

La Politique s'inscrit dans la continuité et comme complément de plusieurs gestes posés par le gouvernement en matière de fiscalité, de soutien à domicile, de maltraitance envers les personnes âgées, de solidarité et d'inclusion sociale.

Pour ceux qui utilisent un outil numérique, des informations sont disponibles sur la toile à l'adresse :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/index.aspx>

Micheline Bétournay

Assemblée générale annuelle (AGA)

Mercredi 12 avril 2017

Chers membres, vous êtes invité(e) à l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre section qui se tiendra **mercredi le 12 avril 2017 à 10h**. Plusieurs sujets d'importance y seront discutés et votre présence est essentielle.

Nous vous demandons d'arriver à **9h45** afin que nous soyons en mesure de débiter à 10h. L'assemblée se tiendra à la salle **Le Rizz, 6630, rue Jarry est, à St-Léonard**, www.lerizz.com (métro Langelier, autobus 33 direction nord, descendre au coin de Jarry et se diriger vers l'est). Veuillez compléter le coupon-réponse ci-dessous et nous le retourner au plus tard le **24 mars 2017** à l'adresse indiquée au bas de ce document. Au plaisir de vous rencontrer.

COUPON RÉPONSE POUR LE REPAS **À RETOURNER AU PLUS TARD LE 24 MARS 2017**

Nom du membre : _____ # de membre _____

Nom du conjoint membre : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel: _____

Adresse résidence :

_____ Adresse App.. Ville Code Postal

Participation au repas : 1 personne **10\$** / 2 personnes **20\$**. Chèque inclus : _____

Si vous désirez un repas végétarien : 1 personne : _____ ou 2 personnes _____

SVP expédier votre chèque à :

ANRF, 1940, Boul. Henri-Bourassa est, bureau 300, Montréal, Qc H2B 1S1
(514) 381-8824 / info@anrfmontreal.ca

Menu : Salade épinard, fraise avec noix et Feta et vinaigrette aux fraises. Risotto de champignons. Poulet parmigiana. Crème caramel. Un verre de vin par personne.